

Rapport N° 136/2018

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz »

Nyon, le 11 mars 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 12 décembre 2018 à 19h00. Etaient présents Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler (en remplacement de Monsieur le Conseiller communal Christian Karcher) et Messieurs les Conseillers communaux Jacky Colomb, Luciano De Garrini (démission du Conseil en janvier 2019), Jonas Donnet, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen, Olivier Tripet et Marco Carezza (président-rapporteur). La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Fabienne Freymond Cantone, accompagnée par Madame la cheffe du Service de la Culture Monique Dubey. Qu'elles soient ici remerciées pour leurs explications et leurs réponses.

À titre liminaire, Madame la Municipale relève que les représentants de l'association Usine à Gaz (ci-après : l'Association), de la Ville de Nyon et de la Région de Nyon se rencontrent régulièrement. Afin de couvrir la période transitoire 2018-2020 (programmation « hors-les-murs »), une convention de subventionnement tripartite entre les entités précitées est en cours de préparation et sera prochainement signée (ci-après : la Convention). La Convention règlera entre autres le processus de recrutement de la future direction de l'Usine à Gaz et la manière dont la direction sera suivie par les autorités.

Questions de la Commission

Concernant le calendrier des travaux d'extension de l'Usine à Gaz, à quel moment la direction sera-t-elle mise au concours ? Quelles seront les modalités de ladite mise au concours ?

En sus du processus de recrutement défini par la Convention, un cahier des charges est en cours de préparation. La Ville de Nyon et la Région de Nyon participent à sa rédaction. Une fois le cahier des charges validé par le comité de l'Association, une commission de recrutement interne à l'Association sera mise en place. Elle comprendra des membres du comité de l'Association et des experts, dont certains seront proposés par la Ville. La mise au concours publique de la direction par l'Association aura lieu courant printemps 2019. L'objectif est que la nouvelle direction entre en fonction une année avant l'ouverture (2021), c'est-à-dire début 2020.

Toutes sortes de candidatures pourront être soumises, l'idée étant d'avoir une certaine diversité quant aux formes de direction envisageables (une personne, un duo, etc.). Madame la Municipale souligne que c'est bien l'Association qui engage la direction et que la Ville de Nyon ne vient qu'en soutien dans le processus de recrutement, ceci afin de préserver l'indépendance de l'Association.

Qui constitue le comité de l'Association en l'état ?

Selon la liste transmise par Madame la cheffe de service (état au 26.10.2018), le comité *ad intérim* de l'Association est composé des personnes suivantes : Madame Katyla Labhard (présidente), Madame Katia Ferras-Cavalinhos (membre), Madame Virginie Portier (membre), Madame Ana Ramel (membre), Monsieur Raphaël Ebinger (membre), Monsieur Antoine Guenot (membre), Monsieur Patrick Nicole (membre) et Monsieur Claude Sprecher (membre).

Sur quelle base peut-on affirmer qu'un passage à une gouvernance de fondation risque de provoquer le départ de bénévoles (cf. p. 5 du rapport-préavis) ?

Les bénévoles sont très attachés à l'identité de l'Usine à Gaz. Lorsque la question du passage à une gouvernance de fondation s'est posée, il y a eu une levée de boucliers : les bénévoles ne se reconnaîtraient pas dans une fondation. Ils ont envie de fonctionner avec un comité démocratiquement élu, contrairement à ce qui prévaut sous le régime de la fondation. Selon Madame la Municipale, l'Association est un acteur fiable qui apporte de multiples bénéfices induits par sa dynamique et la motivation de ses membres. Outre l'aspect politique du choix du modèle de gouvernance, des considérations financières ont également conduit la Municipalité à privilégier une formule associative. Avec un théâtre municipal, il n'y aurait pas de bénévolat et la masse salariale nécessaire serait importante.

Les solutions exposées dans le présent rapport-préavis constituent-elles vraiment un changement de paradigme ? Y-a-t-il une véritable remise en question qui a été opérée par l'Association et la Ville par rapport aux difficultés rencontrées dans le passé ?

Selon Madame la Municipale, la précédente direction n'a pas été « mauvaise » dans la gestion de l'Usine à Gaz. Des recettes étaient générées. Mais à un certain stade, il y a eu une certaine usure, avec les critiques que cela a pu engendrer. La question de l'encadrement ainsi que de la durée du mandat de la direction s'est alors posée. Des cautions comme celles du présent rapport-préavis sont envisagées pour toutes les conventions similaires à venir avec d'autres acteurs culturels. Partant, le travail de remise en question a été mené.

Peut-on avoir accès au projet de la Convention ? Le Conseil peut-il avoir une copie du rapport d'activité de l'Association ?

Selon la Municipalité, la transmission du rapport d'activité à la COGES suffit. Il ne serait pas souhaitable d'imposer cette exigence uniquement à l'Association et pas aux autres associations culturelles. Selon un membre de la Commission, la COGES a demandé d'avoir accès au rapport d'activité et à la Convention.

Commentaire de la Commission : le 25 février 2019, la Municipalité a transmis à la Commission le projet de la Convention tel qu'approuvé par la Municipalité et la Région de Nyon. La Convention n'a pas suscité de commentaires particuliers de la part des Commissaires, son contenu correspondant à ce qui a été présenté par la Municipalité dans son préavis et en séance de commission.

La présentation des comptes de l'Association a été critiquée par le passé. Est-ce que la Municipalité et l'Association y ont apporté des améliorations ?

Grâce à l'insistance du Conseil communal, l'élaboration d'un rapport d'activité a été mise en place. Selon Madame la Municipale, la COGES a estimé que le dernier rapport d'activité présentait de nets progrès par rapport à ce qui se faisait dans le passé. Une commission des finances interne à l'association a été instaurée, avec un contrôle fiduciaire.

Qu'en est-il des recettes de l'Association ?

Sur un million de chiffre d'affaires, moins de la moitié est liée à du subventionnement public. Le dernier chiffre d'affaires a été prêté par la période transitoire « hors-les-murs. »

La Municipalité pourrait-elle, pour certaines associations bénéficiant de subventions importantes, synthétiser régulièrement l'activité de ces associations dans des communications municipales ?

Madame la Municipale est favorable à un résumé des activités desdites associations dans le rapport annuel de la Municipalité.

Conclusions de la Commission

La Commission a été convaincue par les avantages du maintien d'une gouvernance de type associatif pour l'Usine à Gaz. Elle accueille favorablement l'encadrement du processus de recrutement de la future direction par le biais de la Convention qui sera prochainement signée entre l'Association, la Ville et la Région de Nyon. De l'avis de la Commission, le suivi de l'Association par la Ville doit aussi se concrétiser par une meilleure communication de la Municipalité au Conseil communal en ce qui concerne la gestion de l'Usine à Gaz. Ne serait-ce qu'en raison des subventions accordées par le Conseil communal, ce dernier devrait bénéficier d'une information de qualité sur la gestion et les activités de l'Association. Pour le surplus, un vœu identique a été émis vis-à-vis des autres associations culturelles soutenues par la Ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 136/2018 concernant « La réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaque et consorts intitulé : Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz»,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 136/2018 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts, daté du 16 septembre 2017, concernant la mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à gaz.

La Commission :

Madame
Aurélie Hegetschweiler

Messieurs
Jacky Colomb
Jonas Donnet
Yves Gauthier-Jaques
Dominique Karlen
Olivier Tripet
Marco Carezza, président et rapporteur